

# DÉPARTEMENT DE L'AUDE

## COMMUNE DE LABASTIDE D'ANJOU

### Délibération du Conseil Municipal n° 05/ 2018

	Séance du 23 Janvier 2018
<b>Date de convocation :</b> 11 Janvier 2018	L'an deux mille dix-huit, le 23 janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Nathalie NACCACHE, Maire.
<b>Membres en exercice :</b> 15	
<b>Présents :</b> 10	
<b>Votants :</b> 10	
<b>Secrétaire de séance :</b> Christophe AYRIBIÉ	
<b>Domaine :</b>	2-1 Documents d'urbanisme
<b>Objet :</b>	Consultation des personnes publiques associées pour la révision du SCOT du Pays Lauragais

Vu le Code de l'Urbanisme ;

**Considérant** le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais arrêté par délibération du Comité Syndical du PETR du Pays Lauragais le 11 décembre 2017 ;

**Considérant** que les personnes publiques associées sont consultées sur le projet et peuvent donner leur avis dans un délai de 3 mois à compter de la saisine ;

Madame le Maire rappelle les objectifs fixés par ce document et demande à l'assemblée de donner un avis

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE par  
8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS**

**DONNE** un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais tel qu'il est présenté.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus, et ont les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T.*

LABASTIDE D'ANJOU, le 23 Janvier 2018

Le Maire,  
Nathalie NACCACHE



Rendue exécutoire par :  
Affichage en mairie :  
Réception en Préfecture :

25 JAN. 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211101787-20180123-5-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2018